

Les persécutions des juifs en Saône-et-Loire pendant la Seconde Guerre mondiale

Service éducatif, juillet 2016

N°	Cote	Présentation / Analyse
1	1 W 453	<p>Lettre du préfet de Saône-et-Loire au maire de Louhans, 24 juillet 1941.</p> <p>Interrogé par le maire de Louhans sur les critères qui permettent de reconnaître une personne comme juive, le préfet de Saône-et-Loire rappelle la législation en vigueur (article 1^{er} de la loi du 2 juin 1941 portant deuxième statut des juifs). Aux critères d'ascendance (deux ou trois grands-parents juifs), repris de la loi du 3 octobre 1940 portant premier statut des juifs, la loi du 2 juin 1941 portant deuxième statut des juifs ajoute celui d'appartenance à la religion juive.</p>
2	1 W 452	<p>Recensement des juifs de Mâcon, 5 juillet 1941.</p> <p>Le maire de Mâcon répond ici à l'injonction que lui a faite le préfet de Saône-et-Loire en date du 27 juin, à savoir établir « secrètement, à l'insu des intéressés » la liste des juifs ou réputés tels résidants à Mâcon. Cette liste nominative permis à l'administration de contrôler, a posteriori, les déclarations de race juive reçues des individus eux-mêmes dans le courant du mois de juillet 1941.</p> <p>> Sur ce feuillet apparaissent notamment les noms de Raymond et Andrée Alkan sans leurs enfants [cf document 3].</p>
3	1 W 452	<p>Déclaration de race juive de la famille Alkan, Mâcon, 11 juillet 1941.</p> <p>Conformément à la loi du 2 juin 1941 prescrivant à « toutes personnes qui sont juives au regard de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs » de se déclarer auprès des autorités publiques, la famille Alkan rédige et transmet au préfet de Saône-et-Loire une déclaration d'appartenance à la race juive. Outre les mentions obligatoires (état civil, adresse, profession, état patrimonial de la famille), Raymond Alkan ajoute deux mentions personnelles : un historique des persécutions dont sa famille a déjà été victime et une demande de protection par l'administration française.</p>
4	1 W 454	<p>Affiche de la Préfecture de Saône-et-Loire, imprimée par Perroux et fils (Mâcon), informant la population de l'obligation faite aux juifs français et étrangers de déclarer leur changement de résidence en cas de déplacement supérieur à 30 jours, [1942].</p> <p>Cette mesure, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1942, atteste de la volonté de l'administration française de connaître et de restreindre les mouvements de la population juive.</p>

Les persécutions des juifs en Saône-et-Loire pendant la Seconde Guerre mondiale

Service éducatif, juillet 2016

N°	Cote	Présentation / Analyse
5	1 W 453	<p>Liste des médecins, dentistes et pharmaciens juifs domiciliés en Saône-et-Loire ayant effectué une déclaration de race juive en application de la loi du 2 juin 1941 (document non daté).</p> <p>Après une première mesure d'exclusion des professions libérales (loi du 16 août 1940 interdisant l'exercice de la médecine aux praticiens étrangers, aux naturalisés français après 1927 et aux personnes, nées en France, de père étranger), la loi du 2 juin 1941 portant deuxième statut des juifs instaure un numerus clausus spécifique aux juifs (avocats [décret du 16 juillet 1941], médecins [décret du 11 août 1941], pharmaciens [décret du 26 décembre 1941]...).</p> <p>On remarquera la présence, sur cette liste, du docteur Léon Israël, médecin réputé, établi à Mâcon, assassiné par la Milice le 27 avril 1944. Ses obsèques furent l'occasion d'une manifestation de solidarité forte de plus d'un millier de personnes.</p>
6	1 W 454	<p>Note d'information rédigée par le préfet de Saône-et-Loire au sujet des magasins juifs, 9 octobre 1942.</p> <p>Cette note fait suite à la loi du 22 juillet 1941, dite loi d'aryanisation, destinée à supprimer l'influence économique juive. La réglementation mise en place permit au gouvernement de Vichy de nommer des administrateurs « aryens » à la tête d'entreprises possédées ou gérées par des juifs. Ces administrateurs furent autorisés à vendre et à liquider les biens concernés.</p> <p>Des affiches de couleur jaune portant le texte « Entreprise juive » furent parallèlement collées sur les devantures des magasins concernés.</p>
7	1081 W 1	<p>Liste nominative des juifs ayant reçu l'insigne juif (étoile jaune), sous-préfecture d'Autun, 16 juin 1942.</p> <p>Le 28 mai 1942, une ordonnance allemande rend obligatoire, en zone occupée, le port de l'étoile jaune pour tout juif de plus de 6 ans. Veillant à l'application de la mesure, les autorités françaises enregistrent les noms des personnes en règle avec cette nouvelle disposition réglementaire.</p> <p>Sur cette liste figure, entre autres, Irène Epstein (alias Irène Némirovsky, auteur de <i>Suite française</i>, prix Renaudot 2004 à titre posthume), arrêtée par les gendarmes à Issy-l'Évêque le 13 juillet 1942, internée à Pithiviers, déportée (convoi n°6 du 17 juillet) et décédée à Auschwitz.</p>
8	1 W 453	<p>Liste des personnes ayant fait apposer le cachet « JUIF » sur leurs pièces d'identité et leurs cartes d'alimentation, secteur de Cluny, 14 janvier 1943.</p> <p>L'obligation de faire apposer la mention « JUIF » sur les documents personnels officiels (carte d'alimentation et carte d'identité) est instaurée le 11 décembre 1942.</p>

Les persécutions des juifs en Saône-et-Loire pendant la Seconde Guerre mondiale

Service éducatif, juillet 2016

N°	Cote	Présentation / Analyse
9	1 W 1259	<p>Rapport journalier du commissaire principal de police de Montceau-les-Mines transmis au sous-préfet d'Autun, 24 juillet 1942.</p> <p>Ce rapport donne la liste des personnes arrêtées par les autorités allemandes le 24 juillet 1942 pour franchissement irrégulier de la ligne de démarcation en Saône-et-Loire. Les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse de résidence des intéressés sont précisés.</p> <p>Par des recherches complémentaires, il est parfois possible de retrouver la trace des personnes nommées ici (exemple : Noma BARAN, internée à Drancy, déportée le 19/08/1942 par le convoi 21 est décédée à Auschwitz).</p>
10	W 109299	<p>Tract Contre l'immonde persécution, août 1942.</p> <p>Edité par le mouvement de résistance Franc Tireur, ce tract évoque la rafle du Vel d'hiv', opération menée à Paris les 16 et 17 juillet 1942 avec le soutien des autorités françaises et ayant conduit à l'arrestation puis à la déportation de plus de 13000 personnes réputées juives, dont un tiers d'enfants.</p> <p>Informer la population des ignominies de l'occupation et de la collaboration, démontrer le durcissement des persécutions touchant les juifs, mettre en garde les Français, notamment de la zone libre, pour l'avenir, appeler la population à la solidarité envers les juifs sont les principaux objectifs de ce tract. Particulièrement documenté, ce tract démontre la connaissance de la déportation des juifs mais aussi l'ignorance de la solution finale : « Des trains de la zone occupée sont déjà partis pour les usines et les mines avec leurs cargaisons humaines, chair à travail, femmes et gosses y compris.»</p>
11	W116713/2	<p>Rapport de police transmis au préfet de Saône-et-Loire pour lui rendre compte du passage d'un convoi d'internés, en gare de Mâcon, 12 août 1942.</p> <p>A partir du mois d'août 1942, à l'initiative du gouvernement de Vichy, des milliers d'internés de la zone libre (juifs et autres « indésirables », enfants compris), furent transférés en zone occupée – par trains escortés, pour être livrés aux troupes d'occupation.</p>
12	W116714/4	<p>Liste nominative des israélites de Montceau-les-Mines arrêtés par la police française, internés puis déportés, 16 mars 1945.</p> <p>Dans ce bilan (exhaustif ?) figurent 66 noms d'israélites arrêtés par la police française à Montceau-les-Mines, ville ouvrière située en zone occupée. On remarquera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de familles entières comme les Diller, Messinger ou Reich, dont les enfants étaient parfois très jeunes (la benjamine, Régine Diller avait 1 mois lors de son arrestation et 3 mois lors de sa déportation). - l'organisation de rafles successives (14 juillet et 9 octobre 1942).